

25 juillet 2019

MODALITES DU PAIEMENT DU DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018-2019

L'Assemblée Générale du 25 juillet 2019 a approuvé le versement d'un dividende de 0,15 € par action au titre de l'exercice 2018-2019 avec la possibilité pour chaque actionnaire d'opter pour un paiement en numéraire ou en actions nouvelles.

Le prix d'émission des actions nouvelles remises en paiement du dividende, en cas d'exercice de l'option, fixé à 90 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action ordinaire Oeneo SA sur Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de la mise en distribution, diminuée du montant net du dividende par action, soit 0,15 €, et arrondi au centime d'euro supérieur, s'établit à 9,06 €.

Les actionnaires titulaires d'actions avant détachement du coupon, pourront exercer leur option entre le vendredi 02 août et le vendredi 06 septembre 2019 inclus auprès des établissements payeurs. A défaut d'exercice de l'option le vendredi 06 septembre 2019 au plus tard, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions le jour où il exerce son option, l'actionnaire pourra obtenir :

- ⌚ le nombre entier d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce l'option, la différence en numéraire ;
- ⌚ le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soultre en espèces.

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris. Elles seront soumises à toutes les dispositions des statuts d'Oeneo SA et porteront jouissance au 1er avril 2019. Par conséquent, elles seront, à compter de leur émission, entièrement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social d'Oeneo SA.

La date de paiement en numéraire ou de livraison des actions nouvelles est fixée à compter du lundi 16 septembre 2019.

Le nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises au titre du paiement du dividende en actions est de 1.054.393 actions (hors option au supérieur), représentant au plus 1,64 % du capital social et 1,27% des droits de vote sur la base du capital et des droits de vote à la date du 30 juin 2019.



CALENDRIER

31 juillet :	Date de détachement (« Ex-date ») pour le paiement du dividende et ouverture de la période d'option pour le paiement du dividende en actions
06 septembre :	Clôture de la période d'option pour le paiement du dividende en actions
13 septembre :	Annonce des résultats de l'option
16 septembre :	Mise en paiement du dividende en espèces, règlement livraison du dividende en actions

Avertissement

Le présent communiqué est mis à la disposition des actionnaires d'Oeneo SA en application des paragraphes 1., d) et 2., e) de l'article 4 de la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 et des dispositions nationales applicables, notamment des articles 212-4 4° et 212-5 5° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi que de l'article 13 l'instruction AMF n°2005-11 du 13 décembre 2005 telle que modifiée. Il ne constitue pas un prospectus.

L'option relative au paiement du dividende en actions, décrite ci-dessus, n'est pas disponible pour les actionnaires résidant dans un pays pour lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales s'appliquant dans leur pays de résidence et s'y conformer. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel. Lorsqu'ils décident d'opter pour le paiement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions

LE GROUPE OENEO PUBLIERA LE 05 NOVEMBRE 2019

SON CHIFFRE D'AFFAIRES SEMESTRIEL DE L'EXERCICE 2019-2020.

À propos du Groupe OENE

OENE est un acteur majeur de la filière vitivinicole, grâce à ses marques haut de gamme et innovantes. Présent dans le monde entier, le groupe couvre l'ensemble des étapes de l'élaboration du vin, avec deux divisions majeures et complémentaires :

- ⌚ Le Bouchage, avec la fabrication et la commercialisation de bouchons en liège technologiques à forte valeur ajoutée avec notamment la gamme DIAM et la gamme PIETEC
- ⌚ L'Elevage, en fournissant avec ses marques de tonnellerie Seguin Moreau, Boisé, Millet, Fine Northern Oak et Galileo des solutions haut de gamme d'élevage du vin ou de spiritueux aux principaux acteurs du marché et en développant avec Vivelys des solutions innovantes au service du vin (R&D, conseil, systèmes).

Avec passion, nos solutions contribuent à élaborer, éléver, préserver et magnifier le vin ou les spiritueux de chaque vigneron, en transmettant leur émotion et en renforçant leurs performances.





INFORMATIONS ET RELATIONS PRESSE

OENEOP

Philippe Doray

Directeur Administratif et Financier
+33 (0) 5 45 82 99 93

ACTUS FINANCE

Guillaume Le Floch

Analystes – Investisseurs
+33 (0) 1 53 67 36 70

Alexandra Prisa

Presse – Media
+33 (0) 1 53 67 36 90

